

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la commune de Libin

**Concerne : Consultation préalable au dépôt d'une demande de permis unique de classe 1 pour un centre de naissage porcin sur le site de la "Ferme Papine" (article D-71 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement).**

Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, Monsieur le Président de CPAS,

Favorable au maintien d'une agriculture familiale et raisonnée dans notre province ainsi qu'à la production d'aliments de grande qualité dans le cadre de réseaux de proximité, Ecolo Luxembourg voudrait, à l'occasion de la consultation préalable à la demande de permis relative à l'implantation d'un centre de naissage porcin de 4000 truies à Libin, vous faire part des observations suivantes relatives à ce projet :

### **1. La taille du projet et l'impact des unités d'engraissement qui en découlent**

Ce centre de naissage de 4000 truies, d'une dimension inégalée en Région Wallonne et probablement en Belgique, pourrait produire, selon les dires du promoteur de projet, 100.000 porcelets par an. L'engraissement de ces 100.000 porcelets nécessitera l'implantation d'environ 50 unités de 1000 porcs ou 29 unités de 1700 porcs.

On observe que systématiquement, la taille de ces exploitations se situe sous le seuil nécessitant une étude d'incidences et même un permis d'environnement. Or, à cette échelle, il y a lieu de prendre en compte l'effet cumulatif de l'ensemble de ces implantations, en tenant compte également des unités d'engraissement déjà existantes.

Ecolo Luxembourg demande que l'étude d'incidence du projet de naissage prenne en compte l'impact global du projet, soit de la naissance à la fin de l'engraissement.

Les implantations des différentes unités d'engraissement doivent être définies et présentées clairement aux administrations communales et aux citoyens concernés avant toute mise en oeuvre de naissage.

L'impact de ces implantations dépasse de loin les frontières de la commune, voire de la province.

### **2. L'azote généré par un tel projet**

Les 4000 truies implantées à Libin et leurs 100.000 porcelets produiront, jusqu'à la fin de leur engraissement, entre 500.000 et 600.000 kgs d'azote annuel, qui correspondent, avec la future norme de 170 kgs d'azote, à environ 3200 ha de terres agricoles, en y enlevant à peu près 10.000 bovins.

Les normes de la directive nitrates sont bien sûr d'application, mais il y a lieu de comparer les possibilités théoriques d'épandage à la réalité de terrain : en effet, si on retire les terres en bio, les terres faisant l'objet de mesures agro-environnementales (faible charge de bétail, tournières, bandes de prairies extensives, prairies naturelles ou prairies de haute valeur biologique), les bords de cours

d'eau (interdiction sur 6 mètres) et les terres en trop forte pente pour y accéder avec un épandeur ou un tonneau à lisier, ces possibilités théoriques diminuent de 10 à 30%.

A l'inverse de la situation flamande, avec des terres planes sablonneuses ou limoneuses, les nuisances olfactives liées à l'épandage du lisier pourront difficilement être atténuées par un enfouissage rapide des matières en raison du caractère accidenté et caillouteux de nos pâtures.

### **3. L'alimentation en eau et la protection des eaux souterraines et de surface.**

Il y a lieu de mesurer avec précision l'impact des besoins des animaux et de leur descendance jusqu'à la fin de l'engraissement, sur les possibilités d'approvisionnement en eau, en particulier lors de périodes de sécheresse, qui seront plus fréquentes à l'avenir.

Pour ce qui est de la protection des eaux souterraines et de surface, il faudra tenir compte de la directive-cadre Eau, qui, à partir de 2009, imposera à la Région Wallonne de maintenir l'état actuel des masses d'eau ou de l'améliorer. La norme en vigueur en Ardenne sera donc plus stricte que la norme de 50 mg par litre de la directive nitrates.

N'oublions pas que l'eau est une des grandes richesses naturelles de notre province.

### **4. L'impact sur les exploitations agricoles de la province**

Outre la concurrence déjà relevée plus haut entre les bovins, dont la présence découle naturellement du caractère herbager et non céréaliier de la province, et les porcs dont l'épandage des effluents nécessitera d'importantes surfaces agricoles, le projet de naissance de la Ferme Papine entre en concurrence avec des filières de grande qualité déjà existantes au niveau de l'élevage porcin.

En effet, des filières telles PPA (Porc des Praires d'Ardenne), PQA (Porc Qualité Ardenne), ou le porc bio (pour n'en citer que quelques unes), disposent déjà d'un ancrage local et d'un réseau de distribution de proximité. La grande qualité des viandes produites rencontre une demande réelle puisque c'est uniquement dans ces filières que la demande de viande porcine demeure supérieure à l'offre. Ces élevages sont en outre plus respectueux de l'environnement et bien acceptés par la population.

Notons qu'il existe de grandes différences en termes de "qualité différenciée". Celle proposée dans le cadre d'un projet hyper centralisé et à grande échelle comme le projet Papine n'est en rien comparable à celle des filières citées ci-dessus.

Ecolo propose, en alternative au projet présenté, de soutenir et développer des filières de type PPA, PQA ou porc bio, qui, par leur taille nettement plus raisonnable et la qualité de la viande produite, conviennent beaucoup mieux au caractère familial de notre agriculture ainsi qu'aux aspirations de la population.

### **5. L'impact sur l'économie et sur l'emploi local**

Si 20 emplois directs nous sont promis, il faudra estimer les pertes financières ainsi que les pertes d'emploi potentielles dans le domaine du tourisme rural, véritable "vache à lait" de notre verte province.

La proximité de Redu, village du livre et de l'Euro Space Center sont à prendre en compte.

La modification du paysage rural, les inconvénients liés aux nuisances possibles (épandages, charroi, ...) auront également une influence négative sur la valeur des immeubles et terrains.

## **6. L'impact sur la souveraineté alimentaire des pays du Sud**

Les aliments destinés à nourrir les porcs d'unités de naissance et d'engraissement de type industriel comme celui qui nous est proposé, proviennent de partout dans le monde et souvent des pays du Sud, qui ne peuvent plus de ce fait assurer l'alimentation de leur propre population. Ce n'est pas anodin en terme de respect des peuples et de leurs droits à une existence décente.

## **7. L'impact sur le réchauffement climatique**

Les aliments pour nourrir nos porcs nous viennent de loin et c'est la raison pour laquelle l'élevage porcin s'est développé à proximité des ports maritimes (Flandre, Pays-Bas et accessoirement Bretagne et Danemark).

La viande, en particulier les jambons, sera probablement aussi exportée vers des pays lointains. En effet, à l'heure actuelle, la production de porc belge et européenne est excédentaire par rapport au marché intérieur.

Il aura donc fallu parcourir deux fois des distances importantes, avec la dépense d'énergie que cela implique, pour passer de la "fourche à la fourchette". C'est un impact à prendre en compte à l'heure où il nous faut lutter de façon urgente contre le réchauffement climatique.

En annexe, nous vous joignons la "Motion relative au développement de porcheries" adoptée par la commune de Rendeux le 8 décembre 2006. Cette motion a également été signée par la commune de Nassogne. Elle comporte de nombreuses similitudes avec les réflexions énoncées ci-dessus, témoignant ainsi de préoccupations partagées par d'autres communes et citoyens de la province.

Pour Ecolo Luxembourg,

Christina Dewart, conseillère provinciale,